

- p. 59-60 Les bateaux de plaisance peuvent mouiller par 4 à 10 m d'eau, fond de sable et d'herbes, au Sud du port-abri. La zone située entre le fond de la calanque et une ligne reliant les deux rives à 130 m du fond de la calanque est interdite au mouillage, pour tout navire.
- p. 112 Approches des Embiez. Le seul alignement à suivre à 020° est celui de la passe de la Cauvelle, à prendre en venant du Sud entre la tourelle d'Issol et la tourelle Nord de la Casserlane. Ne pas retenir les chiffres mentionnés pour les trois autres routes.
- p. 121 Toulon. La bouée d'atterrissage de marque spéciale est remplacée par une marque d'eaux saines, lumineuse, équipée AIS en Grande Rade, par 43° 05,01' N - 5° 57,53' E, qui marque le milieu du chenal à son début en Grande Rade. Elle doit être laissée à bâbord par les navires chenalanant. Les bouées lumineuses latérales de la Grande Rade sont baptisées « GR2 » (bâbord) et « GR1 » (tribord).
- p. 125 Aux abords de la pointe des Chevaliers, la navigation, le mouillage et la plongée sous-marine sont interdits dans un rayon de 100 m autour de la position 43° 02,104' N - 6 05,507' E.
- p. 135-136 Capitainerie du port de commerce de Toulon et de La Seyne-Brégaillon : quai de la Corse, Darse Nord du Mourillon, tél. 04.94.03.27.60, 06.09.37.04.01, fax : 04.94.03.38.69, e-mail : capitainerie.toulon@equipement.gouv.fr, www.var.equipement.gouv.fr, VHF canal 12.
- p. 161-162 Porquerolles. L'accès au port est marqué par trois bouées latérales, dont deux sont lumineuses.
- p. 202 Anse de Port-Man. La tonne de mouillage n'existe plus.
- p. 239 Depuis fin 2011, un banc de sable s'est formé entre les musoirs de l'avant-port, réduisant fortement la profondeur dans la partie Sud de l'accès.
- p. 257 Une bouée lumineuse de marque latérale tribord marque la passe d'entrée du port.
- p. 259 Saint-Raphaël Vieux-Port, services. Email : capitainerie@ville-saintraphael.fr, site Internet : www.port-saintraphael.com
- p. 307 Le plateau du Milieu. Un chenal traversier, orienté d'Ouest en Est, est balisé côté Ouest par deux bouées latérales lumineuses. Deux chenaux secondaires desservant respectivement le ponton n° 14 et le port des Moines sur l'île Saint-Honorat.
- p. 345 Capitainerie : quai d'Entrecasteaux, tél. 04.93.89.50.85 ; fax : 04.93.55.89.43, email. : ddtm-sml-ppp@alpes-maritimes.gouv.fr. Veille VHF canal 12; 9 (plaisance - 50 m). Horaires : été 5 h-22 h, hiver 8 h 00-18 h.
- p. 376-379 Approdo di Ventimiglia est l'appellation du port de plaisance établi devant Marina San Giuseppe, quartier bas de la ville ancienne. Ce bassin circulaire est protégé vers l'Est et vers le Sud par un brise-lames courbé, long de 600 m. L'entrée est comprise entre l'extrémité de cet ouvrage et un second brise-lames qui s'enracine à proximité de Punta della Rocca et protège le port à l'Ouest. Capitainerie, tél. (00 39) 34.01.85.93.97.
- p. 381 À 0,65 M à l'WSW de Capo Sant'Ampeglio, est établi le nouveau port de plaisance de Baia Verde en cours d'achèvement (2014). L'accès à l'abri (porticciolo) du cap Pino est provisoirement interdit (2014).
- p. 382 Trois postes de mouillage « A », « B » et « C » sont établis par profondeurs de 40 à 50 m entre 0,7 et 1,4 M au Sud du port. Les navires se rendant au mouillage doivent au préalable contacter les auto-

Toutes ces corrections sont consultables sur :
www.pilotecotier.com

Pour faire part de vos observations :
contact@pilotecotier.com

rités portuaires locales. Par ailleurs, on peut mouiller par des profondeurs de 5 à 20 m, devant la ville, à une distance n'excédant pas 0,3 M des rivages et des ouvrages portuaires. Les fonds sont de bonne tenue, mais le mouillage est difficilement tenable par vent soufflant du demi-cercle Sud.

- p. 394 Services portuaires. 550 places, dont 30 visiteurs (maxi 35 mètres et tirant d'eau 2,80 m). Grues 30 et 40 t. Carburant : pontons C et F.
- p. 402 Services portuaires. 530 places, dont 19 visiteurs.

L'Eau Bleue

www.eaubleue.com